



AVIS DE CONSULTATION N°28/FSA/UB/2026

Conformément aux dispositions de l'article 18 d la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et des articles 13 et 14 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La Faculté des Sciences Appliquées de l'Université de Bouira lance une consultation au titre de l'année financière 2026, pour :

« **Frais des Activités Culturelles au profit des Etudiants** » Chapitre 22/27/03

A Mr le doyen de la faculté des sciences appliquées de l'université de Bouira

Consultation N° 28FSA/UB/2026

« **Frais des Activités Culturelles au profit des Etudiants** » Chapitre 22/27/03

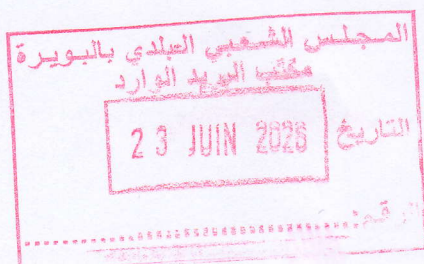
« *Soumission à ne pas ouvrir* »

La présente consultation fera objet d'un affichage public au siège de l'APC de Bouira et la direction de commerce et au site de l'université de Bouira.

Le délai de préparation des offres est de **six (06) jours** à compter de la date de parution de cet avis.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis qui se fera en séance publique le dernier jour ouvrable qui coïncide avec la date limite du dépôt des offres à **11h00** à la salle de réunion de la Faculté des sciences Appliquées de l'Université Akli Mohand Oulhadj de BOUIRA et l'ouverture à **11h30**.

Toute personne intéressée par le présent avis, peut se rapprocher du siège de Secrétariat Générale de Faculté des Sciences Appliquées de l'Université Akli Mohand Oulhadj de BOUIRA, Nouveau pôle universitaire 10000 Bouira-ALGERIE, pour retirer le devis.



Le doyen

